









372.9-5  
PAY

400

# G A Z E T T E U N I V E R S E L L E , O U P A P I E R - N O U V E L L E S

## DE TOUS LES PAYS ET DE TOUS LES JOURS.

Du MERCREDI 2 Mai 1792.

### COLONIES FRANÇOISES.

#### ISLE SAINT-DOMINGUE.

Extrait d'une lettre du Cap, du 12 mars 1792.

JE n'ai que des malheurs à vous apprendre. L'épidémie a gagné le quartier de l'Arbonite. Fidèle à la promesse que je vous ai faite de ne point abandonner votre femme & vos enfans, je me suis sauvé avec eux de ce quartier pour les mettre à l'abri des assassins & des crimes qui sont à leur comble. Les mulâtres cantonnés dans la ville de Saint-Marc, favorisés par leurs amis les volontaires, qui leur fournissent armes, munitions, provisions, argent, &c. & trouvant toujours des soutiens dans les capitaines bordelais, & dans les maisons de commerce de Raynaud, Boubé & Nau, Roux, Triquart, & celle de Nau-Champagni & Perrotin, qui se distinguent sur toutes les autres en refusant de vendre des armes à des blancs pour de l'argent, tandis qu'elle en donne aux mulâtres; ces monstres, dont on ne peut prononcer le nom sans horreur, dans la nuit du 17 du mois dernier, sans la moindre provocation, sans autre cause que l'envie de se baigner dans le sang de leurs bienfaiteurs, ont assassiné treize blancs cultivateurs, & auroient sans doute mis à exécution leur projet abominable de détruire la race des blancs, si leur complot n'eût été découvert assez tôt que les voisins des malheureuses victimes de leur férocité eussent le tems de se sauver & de jeter l'alarme sur toutes les habitations. Le lendemain matin on s'est réuni au carrefour Peyre, & lorsqu'on s'est vu en nombre suffisant, on a été former un camp sur l'habitation Lambert, mais sans canons, sans munitions. Ce camp en a imposé pour le moment à ces scélérats, avec lesquels on a été obligé de faire une espèce de traité. Les negres ont demandé avec instance de marcher contre eux, & contre la ville de Saint-Marc, qui les protège. Un chirurgien, homme honnête, utile & plein d'humanité, a été assassiné chez lui par ces brigands. Sur toutes les habitations où ils se sont portés, ils ont assassiné, volé & pillé; ils ont égorgé tous les blancs d'une seconde habitation de M. Payen-Boisneuf, située dans cette plaine, & ont volé tout l'argent qui y étoit. On n'a pas d'idée des horreurs commises & qui se commettent sans cesse par les mulâtres. M. Borel, pour s'en préserver, vient d'armer tous ses negres, & de former un camp chez lui. Dès que je recus l'avis de l'assassinat de l'Arbitotine, il n'y avoit point de tems à perdre, je partis sur-le-champ avec votre femme & tous vos enfans pour la Saline, où se rendit une quantité de femmes. Toutes celles qui ont pu fuir se sont réfugiées, par le Môle Saint-Nicolas, partie au Port-au-Prince, & partie au Cap, où je suis avec votre famille. Je regarde la colonie perdue; il y a apparence que nous n'aurons pas de troupes; vingt mille hommes ne seroient pas de trop, rien ne vient; la France veut notre perte; il faut savoir prendre son parti.

Certifié conforme à l'original.

PAYEN-BOISNEUF, député à l'assemblée constituante.

### ANGLETERRE.

De Londres, le 27 avril.

Aujourd'hui le comte de Stadion, envoyé-extraordinaire & ministre plénipotentiaire de sa majesté royale & apostolique le roi de Hongrie & de Bohême, a eu une audience particulière de sa majesté britannique, pour remettre ses lettres de créance.

On apprend par l'*Alfred*, vaisseau de la compagnie, qu'on a découvert à Botany-Bay plusieurs animaux jusqu'ici inconnus, & que le gouverneur de la colonie naissante se proposoit d'en envoyer, par la première occasion, deux de chaque espèce à la ménagerie de sa majesté. Les natis olivâtres de ces plages paroissent si peu disposés à se familiariser avec les Européens, que le gouverneur Phillips, craignant de tomber dans un piège, si l'entait quelque négociation avec eux, s'en abstient absolument.

Des lettres de Lisbonne continuent à donner les plus grandes espérances du rétablissement parfait & très-prochain de sa majesté très-fidèle. Les Portugais ont conçu une vénération stupide pour le docteur Willis; & c'est avec beaucoup de difficultés que les prêtres parviennent à les empêcher d'adorer le médecin anglois. Les prêtres ont pris le parti de publier que la vertu du docteur Willis vient de ce que le nonce lui a donné une certaine croix magique.

Chambre des communes, du 23 avril.

L'ordre du jour appelloit la discussion sur la traite des negres.

La chambre s'étant formée en comité général, pour, suivant la motion de M. Dundas (*Voyez la Gazette Universelle du 10 avril*), prendre en considération les mesures convenables pour l'abolition graduelle du commerce que font les sujets anglois sur la côte d'Afrique, M. Dundas, secrétaire d'état, se leva & dit:

« Je commence par supplier les honorables membres de ne pas perdre de vue que c'est sur l'abolition graduelle que doit rouler la discussion. Je suis fermement convaincu que, sans avoir préalablement consulté & obtenu le consentement des négocians pour le compte desquels ce commerce se fait, sans les y intéresser d'une manière non-équivoque, il seroit à-la-fois inutile, impolitique & absurde de tenter d'abolir entièrement la traite. En effet, si, sans leur participation, sans leurs avis, sans qu'ils y consentent, nous écoutions les superbes discours de ceux qui n'ont rien à perdre par l'anéantissement de la traite des negres, nous travaillerions contre l'humanité, tout en voulant la servir. Si nous renouons soudain à ce commerce, ceux qui le font maintenant trouveront les moyens de le continuer; ils auront recours aux étrangers pour le faire; l'or est tout-puissant; nos capitaux passeront en des mains étrangères, & ce trafic honteux aura toujours lieu, sans que le parlement d'Angleterre puisse y remédier.

« Je viens donc au premier principe de mon plan, que l'abolition totale ait tout de suite lieu quant au commerce

quo sont les sujets anglois en Afrique pour les colonies étrangères. Depuis les trois dernières années, on a importé dans nos îles 74,000 nègres, dont 30 mille pour l'étranger. Je propose en outre qu'on ne fasse venir de l'Afrique que de jeunes nègres, c'est-à-dire, des femmes qui n'ayent pas plus de 15 ans, & des mâles n'en ayant pas plus de 25. Les uns veulent que le commerce soit entièrement aboli en dix ans, les autres en cinq; quant à moi, je prends une espèce de milieu, & je crois que dans l'espace de sept ans tous les partis trouveront leur compte. Loin de moi l'idée que ce commerce soit tout-à-fait libre pendant les sept années que je propose. Je demande qu'en cinq ans, à dater du mois de janvier prochain, on fasse payer aux planteurs ou négocians, un impôt pour chaque nègre importé, c'est ce qui, suivant moi, réduira en cinq ans de plus le commerce au néant. M. Pitt s'opposa à une abolition partielle; ou tout ou rien fut la devise du ministre. M. Fox se répandit en éloges sur M. Pitt.

La question fut ajournée au lendemain.

*Fonds anglais, du 26 avril.*

Banque.....206½.....3 pour 100 conf. 91.  
Actions des Indes.....168 p.

## F R A N C E.

### D É P A R T E M E N T D E S A R D E N N E S.

*Armée de la Fayette.*

De Sedan, le 29 avril.

Les ordres viennent d'être donnés pour l'établissement du camp destiné à couvrir cette ville; il se forme le 4 mai, & sera de 8 à 10 mille hommes: celui de Raufen, près Givet, sera beaucoup plus considérable, à ce qu'il paroît. Il est passé hier ici 5 à 6 mille hommes, plus de 200 voitures d'équipages, & un gros train d'artillerie de campagne, qui s'y rendent.

Notre brave général, M. de la Fayette, cet homme si cher à tous les vrais amis de la liberté, après avoir passé la nuit, n'a fait que changer ce matin de chevaux, en poursuivant sa route sur Givet.

L'activité qu'il déploie ne peut être égale que par l'ardeur des troupes qui sont sous ses ordres: elle est portée au-delà de toute expression, & la joie des bataillons qui marchent fait un contraste avec le chagrin de ceux que le sort force à rester dans les garnisons; tous veulent porter les premiers coups & participer à la première victoire.

### D É P A R T E M E N T D U N O R D.

*Armée de Rochambeau.*

*Extrait d'une lettre particulière de Lille, du 27 avril, à deux heures après midi.*

La joie que nous avons éprouvée la nuit dernière en voyant sortir de cette place le corps qui devoit se porter sur Tournay, s'est bien vite évanouie. L'ardeur des troupes, leurs chants guerriers ne nous promettoient pas qu'ils seroient si-tôt changés en cris de désolation. Trois mille hommes d'infanterie & mille chevaux, des chasseurs & des cuirassiers étoient sortis sous le commandement de M. Théobald Dillon. Nous attendions avec impatience l'effet de cette première tentative que nous savions concourir avec celle qui alloit être faite sur Mons, lorsque ce matin, vers les onze heures, nous avons vu revenir successivement des pelotons d'infanterie & de cavalerie qui croient avoir été traînés, avoir été conduits à la boucherie. Ce n'a été qu'une heure après,

que l'on a pu savoir qu'à peine arrivées sur le territoire ennemi, nos troupes, à la descente d'une petite hauteur, sont tombées dans une embuscade composée de dix à douze mille Autrichiens, ayant avec eux treize pièces de canon. Elles ont été foudroyées & enveloppées; & ainsi surprises, sans même que ce corps ait pu faire usage de six pièces de canon de petit calibre qu'il avoit. Il a été presque totalement détruit ou fait prisonnier. L'infanterie sur-tout doit avoir beaucoup souffert; car de huit cents hommes qui composoient le régiment de Chartres, je n'en ai vu rentrer que dix. La générale a battu sur le champ. Tous les citoyens soldats se font rendus sur le rempart pour défendre la ville, si l'ennemi, fier de ce premier avantage, tenoit de l'attaquer.

*A cinq heures du soir.*

Je viens de parcourir la ville, & par tout ce que j'ai pu apprendre, la peur avoit fort augmenté la perte. Mais ce n'est pas tant ce premier malheur qui doit nous affliger que les suites qu'il a eues. Le peuple, le soldat, qui ne sauroient taxer les chefs d'imprudence, d'imprévoyance, les a cru capables de trahison, & le capitaine du génie qui n'avoit pas, dit-il, chargé les six pièces de canon avec lesquelles marchoit le corps, a été massacré. Trois Autrichiens déser-teurs qui se trouvoient dans cette ville, & qui ont eu l'imprudence de se montrer en uniforme dans ce moment d'effervescence générale, sont tombés aussi sous les coups de la multitude. Enfin, pour comble de disgrâce, j'apprends que le général, que M. Dillon vient d'être aussi massacré par ses liens. Voilà tous les détails que dans ce moment de trouble j'ai la force de vous donner. Cette fatale journée semble cependant n'avoir pas abattu le courage, elle paroît plutôt l'exalter que l'indignation & la fureur.

(Voyez, pour d'autres détails, l'article de l'Assemblée nationale).

*De Valenciennes, le 29 avril.*

On s'est emparé hier de Quivrain, petite ville, moitié française & moitié autrichienne: la joie a été générale. Les habitans autrichiens de Quivrain ont été charmés de cette expédition. Ils ont crié avec allégresse: *Vive la nation, vive le roi des Français, vive la liberté, vive le maréchal Rochambeau.* La cocarde tricolore a été arborée. Un détachement de boulangers, qui étoit dans la partie autrichienne de Quivrain, s'est enui rapidement vers Mons. Un officier français, accompagné d'un trompette, s'est avancé, pour leur annoncer le commencement des hostilités: l'officier, commandant le poste, a eu beaucoup de peine à les rassembler pour entendre la notification de l'officier français. Les troupes ont une ardeur introyable. Dix mille hommes, vingt-quatre pièces de canon & des obusiers, sont actuellement devant Mons, commandés par M. de Biron. On espère tout succès. Les habitans de Quivrain ont offert à l'armée française, leurs foyers, leur pain, leur viande & leur bière, *gratis*. Les plus heureuses dispositions existent dans toutes les villes des Pays-Bas, pour la France. Le gouvernement autrichien se désiste tellement des habitans des différentes villes du Brabant & des provinces belgiques, que les villes qui seroient susceptibles d'être attaquées par l'armée française, sont palissadées en dedans & en dehors, & les canons braqués également, & sur les citoyens, & sur l'ennemi. On assure que la majeure partie des garnisons est très-bien disposée, & fera peu de résistance.

M. de la Fayette tombe aujourd'hui ou demain sur Namur.

On ne parle point d'augmentation de forces dans tous les Pays-Bas autrichiens.

De Paris, le 2 mai

Le conseil général a arrêté qu'il seroit rendu des honneurs funebres à Simoneau, qu'il y auroit des souscriptions individuelles, & on a nommé des commissaires pour proposer les détails. Or a remarqué que dans la discussion, M. Manuel, procureur de la commune, en donnant son avis, a mis en doute la vertu & la pureté du maire d'Etampes, & même a osé dire que l'assemblée nationale s'étoit trop précipitée lorsqu'elle avoit décrété de rendre des honneurs à la mémoire de Simoneau. Un cri d'indignation a fait justice de ces doutes & de ces odieuses inculpations.

SECONDE ASSEMBLÉE NATIONALE.

(Présidence de M. Lacuée).

Suite de la séance du lundi 30 avril.

La discussion s'est engagée sur un projet d'ouvrir un canal depuis la Loire jusqu'à la rivière de l'Aube. L'assemblée a décrété que le canal seroit ouvert d'après le plan proposé par les entrepreneurs.

M. Poissley a fait lecture à la tribune d'une adresse des citoyens de Metz; elle est dictée par l'amour de la liberté, de la patrie & des loix. Vous avez déclaré la guerre, disent-ils, nous la soutiendrons avec courage, nous aurons à défendre ce que nous avons de plus cher, la liberté, l'égalité, la propriété: la mort plutôt que la honte, la mort plutôt que l'esclavage. Tandis que les soldats de la liberté combattront nos ennemis au-dehors, nous les combattrons au-dedans; nous maintiendrons la tranquillité publique, nous paierons nos impositions, nous élèverons nos enfans dans les principes de la constitution. Continuez, législateurs, à être fermes & calmes au milieu des orages, & à maintenir l'exécution & l'intégrité des loix!

L'assemblée a applaudi aux sentimens patriotiques des citoyens de Metz, & elle en a fait mention honorable dans son procès-verbal.

Voici l'adresse que les habitans de Nancy font parvenir au roi.

SIRE,

« Quand votre majesté a proposé la guerre au corps législatif, elle a annoncé qu'elle avoit consulté l'opinion d'un grand nombre de citoyens. Nous venons témoigner à votre majesté notre reconnaissance de ce qu'elle a suivi le vœu des amis de la liberté & de l'égalité. Ils vouloient la guerre pour venger l'honneur de la nation outragée. Croyez, sire, que leur vœu le plus cher est de faire régner les loix, les loix de l'exécution desquelles votre majesté est chargée: c'est pour qu'elles ne souffrent point d'atteinte & que nous voulons combattre; c'est pour affermir la paix intérieure, que nous nous armions contre les ennemis du dehors. Sire, ils sont ceux de votre majesté comme ceux du peuple, ils nous confondent dans leur haine, ils nous confondroient dans leur vengeance, si nous nous laissions effrayer par leurs menaces. Sire, puisque notre intérêt est le même, il faut, par des efforts communs, confondre nos communs ennemis.

Votre majesté s'est entourée de ministres patriotes; elle a par-là, de nouveau, manifesté sa volonté, de faire respecter la constitution au-dedans & au-dehors. Vos ministres vous feront entendre la voix du peuple, écoutez-la, elle n'est jamais trompeuse, elle est le plus sûr conseil des rois ».

M. Calhaston a fait, au nom des comités de l'extraordinaire des finances, la lecture d'un projet de décret ayant pour objet l'émission de 300 millions d'assignats. Une des dispositions du projet portoit, que cette somme ne pourroit être employée qu'à faire face aux dépenses de la guerre. Cet ar-

ticle a excité des réclamations. Plusieurs membres ont cru y voir la suspension des paiemens extraordinaire, qui avoit été déjà rejetée par acclamation, quoiqu'appuyée par M. Brillon. En conséquence, cet article a été ajourné, & la discussion s'est établie sur les autres dispositions du projet, qui a été décrété en ces termes:

Décret définitif.

L'assemblée nationale, après avoir décrété l'urgence, sur le rapport de ses comités de l'ordinaire & de l'extraordinaire des finances, décrète une nouvelle création d'assignats à concurrence de la somme de 300 millions.

Art. 1<sup>er</sup>. Cette création sera composée de 100 millions en assignats de 5 liv., 100 millions en assignats de 50 liv., & 100 millions en assignats de 200 liv.

Une partie des 100 millions en assignats de 5 liv. sera reformée avec 59 millions 200 mille liv. en assignats de même coupure, de la création du premier novembre dernier, qui ne font point encore en circulation. On fera aussi usage, pour les assignats de 200 liv. de 95 rames de papier de cette coupure, déposées aux archives nationales.

II. Le commissaire du roi pour la fabrication des assignats est autorisé à retirer du service des archives nationales, les formes du papier des assignats de même coupure que celles de la présente émission. Le garde des archives remettra aussi audit commissaire les ustensiles & matrices nécessaires pour l'impression, la gravure & le timbrage desdits assignats.

III. Le trésorier de la caisse de l'extraordinaire est autorisé à prendre le nombre des signataires dont il aura besoin, pour que la signature des assignats de 50 liv. & 200 liv. soit faite avec la célérité égale à celle de l'impression desdits assignats.

IV. Le maximum des assignats en circulation, fixé à 16 cents 50 millions, sera porté à 17 cents millions.

V. La caisse de l'extraordinaire est autorisée, par le présent décret, à verser la somme de 50 millions dans celle de la trésorerie nationale, pour les dépenses extraordinaires.

Une lettre de M. Dumouriez a été lue à la fin de la séance. Le ministre des affaires étrangères annonce à l'assemblée que les ci-devant princes de Lorraine ont adressé au roi des réclamations. Ils ont renoncé aux emplois qu'ils avoient en France; ils demandent à être traités comme des étrangers, & à être exceptés de la loi rendue sur les propriétés des émigrés; ils appuient leurs demandes de plusieurs traits.

On a demandé l'ordre du jour. M. Mailhe vouloit qu'on renvoyât cette réclamation au maréchal Lukner; elle a été renvoyée au comité diplomatique.

Les dons patriotiques offerts dans cette séance montent à 21 mille & quelques cents livres.

Quatre cents cinquante députés ont fait leurs soumissions; elles donnent une somme de 251,317 livres.

Séance du 1<sup>er</sup> mai.

La séance qui a été convoquée hier au soir n'a été remarquable, que par l'affluence des dons patriotiques, & par une longue discussion sur l'organisation des invalides.

M. Fauche, membre du comité des pétitions, a fait un rapport sur une adjudication de trois moulins à Nantra, dépendans du ci-devant prieuré de cette ville; il résulte, de ce rapport qui n'a pas été lu entièrement, & dont l'impression a été décrétée, que le sieur Nicod, membre du directoire du district, & adjudicataire de ces moulins, a abusé de la confiance de ses commettans & ses collègues.

C'est toujours l'annonce des offrandes faites à la patrie, qui remplit les premiers momens de la séance.

M. Laureau a pris la parole, pour demander à l'assemblée qu'elle mit sous la sauve-garde de la loi, les femmes & les

enfants des émigrés ; ils sont sous la sauve-garde de la loyauté françoise , a répondu M. Mouyffec : je demande qu'on passe à l'ordre du jour ; l'assemblée adopte la proposition de M. Mouyffec , & elle entend un rapport sur l'abbaye de Clérac. M. Mouyffec , rapporteur du comité des domaines , a conclu à ce que les biens de cette abbaye fussent mis au nombre des domaines nationaux. Le projet du comité est décrété.

M. François de Neuchâteau a exprimé à l'assemblée les alarmes des fabricans de papier , sur la rareté des matieres premières & sur l'exces de la consommation. Le papier est un organe de la raison , a dit l'orateur , & il est un instrument de nos conquêtes ; je demande donc que l'assemblée charge ses comités de commerce & d'agriculture de faire un rapport sur cet objet important. Cette proposition est adoptée.

L'assemblée a entendu un rapport sur une pétition des administrateurs de l'hôtel-dieu de la ville de Lyon ; le projet de décret a été ajourné.

Sur un rapport du comité militaire , l'assemblée a décrété ensuite que le ministre de la guerre seroit autorisé à remettre à la disposition de chacun des généraux des trois grandes armées , une somme de 500 mille livres. Cette somme sera prise sur les fonds décrétés pour le département de la guerre.

M. de Kerfaint , au nom du comité de marine , a fait un rapport sur la proposition qu'il avoit faite lui-même de prohiber les armemens en course. L'assemblée décrète l'impression & l'ajournement du projet de décret.

M. Lafond Ladebar , au nom du comité de l'ordinaire des finances , a fait un rapport sur les gratifications ou supplémens de paie à accorder aux officiers de l'armée ; voici le décret qui a été rendu :

Art. 1<sup>er</sup>. La gratification qui avoit été accordée par le décret du 27 février dernier , sera portée pour les capitaines , lieutenans & sous-lieutenans , à 450 livres ; celle accordée aux capitaines , lieutenans & sous-lieutenans des troupes à cheval , de l'artillerie , du génie & des commissaires des guerres , sera portée à 750 liv. pour ceux qui entrèrent en campagne avant le 6 juin.

Il. Les officiers de l'armée seront payés en numéraire du jour où ils entrèrent sur le territoire étranger.

( La suite à demain ).

Le ministre de la guerre est entré dans l'assemblée ; un profond silence a régné dans la salle ; on attendoit la nouvelle d'un grand désastre. Un détachement de la garnison de Lille , a dit le ministre , est parti le 28 pour se porter vers Tournay ; il a rencontré l'ennemi à trois lieues de cette ville , & il a été battu ; il s'est retiré en désordre vers Lille ; un bataillon de gardes nationales a protégé sa retraite. Tel est le fâcheux événement , que les ennemis de la liberté & de la constitution ne manqueront pas d'exagérer ; cependant il est du nombre de ceux auxquels nous devons nous attendre. Telle est la guerre , messieurs ; elle se compose de succès & de revers. Il paroît que M. Thésobald Dillon , qui a manifesté souvent le zèle le plus louable , & qui a donné de longues preuves de son attachement à la constitution , a reçu la mort de ceux qui devoient le défendre , & avec lesquels il venoit de combattre ; il a été massacré dans une grange , près de la ville où il devoit trouver des secours. Si l'assemblée ne se hâte de mettre sous la sauve-garde de la loi les

officiers qui commandent , si elle ne se hâte d'établir à la suite de l'armée des tribunaux militaires , dont les jugemens plus prompts que ceux du jury , rétablissent la discipline la plus sévère , il est impossible de compter sur des succès.

Les dépêches lues par le ministre de la guerre , annoncent , qu'après avoir massacré M. Dillon , les révoltés ont tué un curé , ont pendu M. Chaumont , aide-de-camp , frere de l'adjudant-général , M. de Belcroix , officier du génie , & six chasseurs tyroliens qui avoient été faits prisonniers ; ( ici un mouvement d'horreur s'éleve dans l'assemblée : ce ne sont pas des François , s'écrioit un membre dans les sentimens de son indignation ). Au moment où le courier est parti l'insurrection n'étoit point encore apaisée.

Le nombre des hommes restés sur le champ de bataille , tant tués que blessés , est de 250 à 300 hommes. Les généraux donnent les plus grands éloges à la conduite du régiment de chasseurs , ci-devant Languedoc , dont M. Alexandre Lameth est colonel ; il s'est conduit avec courage dans la mêlée , & avec sagesse au milieu de l'insurrection.

Les dépêches ont été renvoyées au comité militaire. Les offrandes patriotiques offertes pendant cette séance , forment une somme de 8,811 liv.

LOTÉRIE ROYALE DE FRANCE.

Première tirage de mai.

73. 10. 28. 78. 9.

Paie-ment des six derniers mois 1791. Lettre M.

Cours des changes étrangers , à 60 jours de date.

Amsterdam.....	32 à 31	Cádiz... 25 l. 5 s. à 7 l. 6 d.
Hambourg.....	315 à 18.	Gênes..... 163.
Londres.....	17 1/2.	Livourne..... 173.
Madrid... 25 l. 5 s. à 7 l. 6 d.		Lyon. Pay. de Paques. 2 1/2 p.

COURS DES EFFETS PUBLICS.

Du 1<sup>er</sup> mai 1782.

Actions des Indes de 1500 l.....	2165. 70.
Emprunt de octobre de 500 liv.....	436.
Emprunt de déc. 1782. quit. de fin.....	1 1/2. 9.
Emp. de 125 millions , d.c. 1784.....	4. 3/4. 2 1/2. 4. 2. 1. 1. 1/2.
	1/2. 1/2. 1/2. 1/2. b. pair. 1/2. b.
Emprunt de 80 millions , avec bulletin.....	
Idem , sans bulletin.....	1 1/2. 4. b.
Idem , forti en viage.....	6. 5. 5. 3. 6. b.
Bulletins.....	72.
Reconnoissance de Bulletins.....	77.
Act. aut. des Indes.....	1105. 9. 10. 8. 6. 5. 4. 3. 1. 1098.
	99. 1100.
Caisse d'Escompte.....	3860. 55. 50. 45. 40.
Demi-Caisse.....	1920. 28. 25. 12.
Emprunt de 80 millions , d'août 1789.....	1 1/2. 1. p.

CONTRATS.

Première classe , à 5 pour 100.....	99 1/2. 98 1/2. 99.
Seconde classe , à 5 pour 100 sup. au 15 <sup>o</sup> .....	90. 90 1/2. 7.
Troisième classe , à 5 pour 100 sup. au 10 <sup>o</sup> .....	88 1/2.

Prix de l'argent , du 1<sup>er</sup> mai.

Pour avoir 100 liv. en argent , il en coûte 158 l. en assignats. Un louis en or coûte 40 liv. en assignats.

Le Bureau de la Gazette Universelle est à Paris , rue Saint-Honoré , n<sup>o</sup>. 317 , vis-à-vis l'hôtel de Noailles , où doivent être adressés les Soucriptions , Lettres & Avis relatifs à cette feuille. Le prix est de 36 liv. par an , 18 liv. pour six mois , l'abonnement doit commencer le premier d'un mois.







T

BIBLIOTHEQUE SCHOELCHER



80146451

